

A Caen, le 17 janvier 2024

**A l'attention des Professionnels de Santé de  
Normandie**

**Objet : Reprise des invitations aux dépistages des cancers par la CNAM**

Chères Consœurs, Chers Confrères,  
Mesdames, Messieurs,

En décembre 2022, à l'occasion du premier comité de suivi de la stratégie décennale de lutte contre les cancers, Madame la Première Ministre a annoncé le transfert dès le début de l'année 2024 à l'Assurance maladie du pilotage des invitations à participer à un dépistage organisé, conformément aux préconisations émises dans le rapport de l'IGAS, et le recentrage des missions confiées aux Centres régionaux des dépistages des cancers sur leurs missions de suivi des résultats pour l'ensemble des programmes de dépistages organisés, d'information et de formation des professionnels de santé.

Avec l'ensemble des Présidents et des directeurs de CRCDC, nous avons suivi avec beaucoup de vigilance les travaux préliminaires de l'Assurance Maladie et tenté de faire entendre notre expertise et nos exigences pour le maintien de la transmission des fichiers de population, mais aussi les fichiers de populations invitées et des fichiers actes. A ce jour, nous avons obtenu uniquement l'assurance de la transmission de fichier de population nous permettant d'enregistrer les actes de dépistage mais nous poursuivons nos démarches pour être destinataires des autres fichiers.

Nous étions dans l'attente du nouveau cahier des charges dont la publication était annoncée pour la fin d'année 2023, et des modalités précises des nouvelles invitations pour vous informer de ce changement majeur de pilotage des dépistages.

Toutefois, en l'absence à date de parution du cahier des charges national et en raison du retard pris par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie dans l'édition des invitations aux dépistages organisés des cancers en direction de la population cible - le module ad hoc ne serait opérationnel que courant février - **il nous semble capital de vous informer de la suspension des invitations au niveau national à ce stade.**

En conséquence, afin de limiter le risque de perte de chances pour les assurés éligibles au dépistage des cancers du sein, colorectal et du col de l'utérus et la baisse de la participation, **nous vous invitons à intégrer dans les campagnes de dépistage organisé des cancers tous les assurés, même en l'absence d'une invitation.**

**A savoir :**

- **Prescription d'une mammographie de dépistage entre 50 et 74 ans**, si le dernier examen date de plus de 22 mois, sauf facteurs de risque personnel et/ou familiaux ou signes cliniques justifiant un examen annuel ou une prise en charge spécifique,
- **Remise d'un test de recherche de sang dans les selles entre 50 et 74 ans**, sauf facteurs de risque personnels et/ou familiaux ou signes cliniques justifiant une coloscopie ou une prise en charge spécifique,
- **Réalisation ou prescription d'un prélèvement cervico-utérin, entre 25 à 65 ans**, sauf facteurs de risque ou signes cliniques justifiant une prise en charge spécifique, soit par un examen cytologique (tous les trois ans entre 25 et 29 ans, après deux premiers examens annuels normaux), soit par un test HPV-HR (tous les cinq ans entre 30 et 65 ans).

Nous reviendrons vers vous dès que nous aurons plus d'informations sur ces différents points. Dans cette attente, le médecin directeur et les médecins coordonnateurs du CRCDC Normandie se tiennent à votre disposition pour répondre à vos interrogations.

Nous profitons de ce courrier pour vous présenter nos meilleurs vœux à l'occasion de cette nouvelle année.

Recevez, Chères Consœurs, Chers Confrères, Mesdames, Messieurs, nos sincères salutations.

**Dr Laurent VERZAUX**  
Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a smaller, more complex mark.

**Dr Marie-Christine QUERTIER**  
Médecin Directeur

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized loop at the top and a horizontal base.